Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. **identificateurs produit**

N° de l´article (producteur/fournisseur)	688
Nom commercial du produit/désignation	SILASAN huile pour terrasse UFI: U79V-R5R7-899V-S83C

1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Knuchel Farben AG	
Farben + Lacke	Téléphone: +41 (0) 32 636 50 40
Steinackerweg 11	Télécopie: +41 (0) 32 636 50 45
CH-4537 Wiedlisbach	

Service responsable de l´information:

Gestionnaire de laboratoire	
E-mail (personne compétente)	info@knuchel.ch

1.4. **Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence	145 (+41 (0)44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. **Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 3 / H226	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Aquatic Chronic 2 / H411	Danger pour l'environnement aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. **Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Attention

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

non applicable

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208 Contient Mélange de
α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et
α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)p
Peut produire une réaction allergique.

2.3. **Autres dangers**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. **Mélanges**

Description Öle

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d´identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification // Remarque	pds %
923-037-2	01-2119471991-29 Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques Flam. Liq. 3 H226 / Asp. Tox. 1 H304 / Aquatic Chronic 2 H411 / EUH066	40 - 60
918-481-9	01-2119457273-39 Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques Asp. Tox. 1 H304	15 - 25
271-369-5 68551-19-9	01-2119491311-45 Alkanes, C12-14-iso- Asp. Tox. 1 H304 / Aquatic Chronic 2 H411	1 - 5
919-857-5	01-2119463258-33 Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques STOT SE 3 H336 / Asp. Tox. 1 H304 / Flam. Liq. 3 H226	1 - 5
400-830-7 607-176-00-3	01-0000015075-76 Mélange de α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) Skin Sens. 1 H317 / Aquatic Chronic 2 H411	0.5 - 1

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. **Description des premiers secours**

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. **Moyen d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés
mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Moyens d'extinction inappropriés
jet d'eau de forte puissance

5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. **Conseils aux pompiers**
Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. **Référence à d'autres sections**
Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Indications diverses
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Demandes d'aires de stockage et de récipients
Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage
Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. **Paramètres de contrôle**
Valeurs limites au poste de travail:

non applicable

8.2. **Contrôle de l'exposition**
Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection individuelle

Protection respiratoire
Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains
Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile)
Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration > 480 min.
Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374
Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection yeux/visage
En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle
Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection
Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	**Liquide**
Couleur:	**cf. étiquette**
Odeur:	**caractéristique**
Seuil olfactif:	**non applicable**
Point de fusion/point de congélation:	**non applicable**
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	**150 °C** Source: Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
Inflammabilité:	**Liquide et vapeurs inflammables.**
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	
Limite inférieure d'explosivité:	**0.8 Vol-%**
Limite supérieure d'explosivité:	**7 Vol-%**

Source: Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques

Point éclair:	**40 °C** Méthode: DIN 53213
Température d'auto-inflammation:	**230 °C** Source: Alkanes, C12-14-iso-
Température de décomposition:	**non applicable**
pH à 20 °C:	**non applicable**
Viscosité cinématique (40°C):	**20 mm²/s**
Viscosité à 20 °C:	**12 - 16 sec DIN 4 mm**
solubilité(s):	
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	**insoluble**
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	**voir rubrique 12**
Pression de vapeur à 20 °C:	**5 mbar** Source: Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
Densité et/ou densité relative:	
Densité à 20 °C:	**0.83 g/cm³**
Densité de vapeur relative:	**non applicable**
caractéristiques des particules:	**non applicable**

9.2. **Autres informations**

Teneur en corps solides:	**29 pds %**
teneur en solvant:	
Solvants organiques:	**71 pds %**
Eau:	**0 pds %**

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. **Réactivité**
Aucune information disponible.

10.2. **Stabilité chimique**
Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7.

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses**
Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. **Conditions à éviter**
En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. **Matières incompatibles**
non applicable

10.6. **Produits de décomposition dangereux**
En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
par voie orale, DL50, Rat: > 15000 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: > 3160 mg/kg

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg
Méthode: OCDE 401
dermique, DL50, Lapin: > 5000 mg/kg
Méthode: OCDE 402
par inhalation (poussières et fumigènes), LC50, Rat: > 5 mg/L (4 h)
Méthode: OCDE 403

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg
Méthode: OCDE 401
dermique, DL50, Rat: > 3000 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: > 5000 mg/kg
Méthode: OCDE 402
par inhalation (vapeurs), LC50, Rat: > 9,3 mg/L (4 h)

Alkanes, C12-14-iso-
par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg
par inhalation (vapeurs), LC50, Rat 4,6 - 7,64 mg/L (4 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Peau (4 h)
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
yeux
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Peau (4 h)
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
yeux
Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
Peau (4 h)
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
yeux
Provoque une sévère irritation des yeux.

Alkanes, C12-14-iso-
Peau (4 h)
Dans de rares cas, le produit peut provoquer des rougeurs passagères de la peau.
yeux
Provoque une légère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Peau: ; Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voies respiratoires: ; Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Peau:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voies respiratoires:
Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
Peau: ; Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Voies respiratoires: ; Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Alkanes, C12-14-iso-
Peau:
Il ne faut pas s'attendre à des maladies de la peau ou des voies respiratoires.
Voies respiratoires:
Un risque d'inhalation ne peut survenir que si le produit est utilisé en aérosol ou s'il est chauffé. Si le produit est vaporisé ou si des vapeurs sont générées par le chauffage, l'exposition peut entraîner une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. Basé sur des données provenant de matériaux similaires.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Mutagénicité sur les cellules germinales; Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité; Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction; Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune donnée disponible
Cancerogénité
Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée disponible
Lactation
Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
Mutagénicité sur les cellules germinales; Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité; Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction; Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Alkanes, C12-14-iso-
Mutagénicité sur les cellules germinales; Évaluation Pas de mutagénicité
Cancerogénité; Évaluation Pas de production de cancer
Toxicité pour la reproduction; Évaluation Aucune toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Peut provoquer somnolence ou vertiges.; Après absorption : troubles cardiovasculaires, cyanose, agitation Après absorption de grandes quantités : Somnolence, troubles du SNC D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Alkanes, C12-14-iso-
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Aucune donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Danger par aspiration; Évaluation Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Danger par aspiration
L'aspiration peut entraîner un œdème pulmonaire et une pneumonie.; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
Danger par aspiration; Évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Alkanes, C12-14-iso-
Danger par aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.; en cas dingestion, ne pas faire vomir. Faire immédiatement appel au corps médical et montrer létiquette du produit.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

11.2. **Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. **Toxicité**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Toxicité pour le poisson, LC50, Tête de boule: 220 mg/L (96 h)
Toxicité pour la daphnia, LC50, crangon crangon: 4,3 mg/L (96 h)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Toxicité pour la daphnia, NOEC, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,21 mg/L (28 d)

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
Toxicité pour le poisson, LL0, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 1000 mg/L (96 h)
Toxicité pour les algues, EL0, green alga: 1000 mg/L (72 h)
Toxicité pour la daphnia, EL0, Daphnia magna: 1000 mg/L (48 h)
Toxicité pour les algues, NOELR, green alga: 1000 mg/L (72 h)
Toxicité pour la daphnia, NOELR, Daphnia magna: 1 mg/L (21 d)

Alkanes, C12-14-iso-
Toxicité pour le poisson, LL50:: > 750 mg/L

Long terme Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Toxicité pour la daphnia, NOEC, Daphnia magna (puce d'eau géante): 0,02 mg/L (21 d)
Méthode: OCDE 211

12.2. **Persistance et dégradabilité**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Biodégradation: Évaluation Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Biodégradation: Évaluation Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
Biodégradation: Évaluation Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Alkanes, C12-14-iso-
Biodégradation: Évaluation Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

12.3. **Potentiel de bioaccumulation**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
Coefficient de distribution n-octanol/eau (log KOW):
Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
Coefficient de distribution n-octanol/eau (log KOW):
Aucune donnée disponible

Alkanes, C12-14-iso-

Coefficient de distribution n-octanol/eau (log KOW):
Ce produit s'évapore.; Ce produit s'infiltre dans les eaux souterraines à travers les sols.

12.4. **Mobilité dans le sol**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
terre:
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
terre:
Aucune donnée disponible

Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques
terre:
Aucune donnée disponible

Alkanes, C12-14-iso-
terre:
Aucune donnée disponible

12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucune information disponible.

12.7. **Autres effets nocifs**
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. **Méthodes de traitement des déchets**

Élimination appropriée / Produit
Recommandation
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111	Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

Élimination appropriée / Emballage
Recommandation
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. **Numéro ONU ou numéro d'identification**

UN 1263

14.2. **Nom d'expédition des Nations unies**

Transport par voie terrestre (ADR/RID):	FARBE
Transport maritime (IMDG):	PAINT
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR):	Paint

14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**

3

14.4. **Groupe d'emballage**

III

14.5. **Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	UMWELTGEFÄHRDEND
Polluant marin	p

14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui

transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel	D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	F-E, S-E
dans les unités <= 5 litres	not restricted 2.10.2.7

14.7. **Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas de transport en tant que marchandises en vrac conformément au Code IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations EU

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]
valeur de COV (dans g/L): 589

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation
Respecter les restrictions en matière d'emploi selon la directive 92/85/CEE relative à la sécurité et à la santé des femmes enceintes au travail ou les règlementations nationales plus restrictives, où applicables.
Respecter les restrictions d'emploi pour les jeunes, conformément à la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE) ou aux règlementations nationales plus restrictives, où applicables.

15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**
Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

N°CE n°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
923-037-2	Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes <2% d'aromatiques	01-2119471991-29
918-481-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	01-2119457273-39
271-369-5 68551-19-9	Alkanes, C12-14-iso-	01-2119491311-45
919-857-5	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	01-2119463258-33
400-830-7	Mélange de α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl oxypoly(oxyéthylène)	01-0000015075-76

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3

Flam. Liq. 3 / H226	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Asp. Tox. 1 / H304	Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2 / H411	Danger pour l'environnement aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Skin Sens. 1 / H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.

Procédure de classification
Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3	Matières liquides inflammables	D'après les données d'essais.
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique	Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Limite d'exposition professionnelle
VLB	Valeur limite biologique
CAS	Service des résumés chimiques
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	Catalogue européen des déchets
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI	Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux . Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.